

RETRAITES FERMEES

Programme des retraites fermées à la Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe, de janvier à Pâques. :

Prêtres, lundi soir, 22 janv., au samedi matin, 27 janv.

Paroisse de Charlemagne, dimanche soir, 28 janv., au jeudi matin, 1 fév.

Paroisse de Lachine, dimanche soir, 4 fév., au jeudi matin, 8 fév.

Paroisse du Saint-Enfant-Jésus, jeudi soir, 8 fév., au lundi matin, 12 fév.

Jeunes gens, samedi soir, 17 fév., au mercredi matin, 21 fév.

Marchands et hommes d'affaires, samedi soir, 24 fév., au mercredi matin, 28 fév.

Pointe Saint-Charles et Verdun, dimanche soir, 4 mars, au jeudi matin, 8 mars.

Paroisse de Saint-Constant, jeudi soir, 8 mars, au lundi matin, 12 mars.

Chevaliers de Colomb, jeudi soir, 15 mars, au lundi matin, 19 mars.

Employés de chemins de fer, jeudi soir, 22 mars, au lundi matin, 26 mars.

Paroisse de l'Immaculée-Conception, jeudi soir, 29 mars, au lundi matin, 2 avril.

Retraite générale, mercredi soir, 4 avril, au samedi soir, 7 avril.

I. A moins d'avis contraire, chaque retraite s'ouvre à 8 heures du soir, et dure trois jours pleins. Elle se termine assez tôt le quatrième jour pour permettre aux retraitants d'être de retour à Montréal à 8 heures du matin.

II. Tous doivent arriver pour le premier exercice et ne partir qu'après le dernier. Ce point est important. La retraite comprend une série d'exercices liés les uns aux autres et formant un tout complet. On ne saurait en profiter pleinement si on en retranche même un seul.

III. Les tramways Saint-Laurent, Cartierville, quittent le coin de la rue Mont-Royal et de l'avenue du Parc toutes les vingt minutes. On descend au terminus de Cartierville, après avoir changé de tramway à Snowdon. Il faut ensuite traverser le pont.

IV. Aucune rétribution n'est exigée, pour les frais de séjour. Comme les dépenses de la maison sont cependant assez considérables, ceux qui peuvent laisser une aumône sont priés de le faire.

V. Pour être admis à une retraite, il faut envoyer, quelques jours avant la date fixée, son nom et son adresse au Père directeur.

VI. On ne reçoit point de retraitants, laïques ou prêtres, en dehors des jours indiqués sur le programme. Ceux qui désirent faire leur retraite seuls seront les bienvenus à la maison Saint-Joseph, au Sault-au-Récollet.

VII. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne les retraites au Rév. Père Archambault, s. j., Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe (Laval). Téléphone (longue distance 18.)